

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 21 mai 2021 a approuvé le projet de lotissement de la société BR INVEST Sàrl, présenté par le bureau ARCHITECTE MANSY, concernant la place occupée sise à Mondercange, au lieu-dit « Grand-rue », inscrite au cadastre de la commune de Mondercange, section C de Foetz sous le numéro cadastral 450/1160, d'une contenance d'environ 26a74ca.
Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service « aménagement communal » conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 25 mai 2021

pour le collège des bourgmestre et échevins,

la secrétaire


Nadine BRACONNIER

le bourgmestre


Jeannot FÜRPASS